

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Le signataire du contrat doit être majeur, il est responsable des personnes séjournant sur son emplacement et des visiteurs qu'il accueille. Seules les personnes inscrites sont autorisées à séjourner sur l'emplacement ou dans l'hébergement qui leur est alloué.

Tarifs : les tarifs indiqués TTC (toutes taxes comprises) comprennent :

- La location de l'hébergement choisi pour le nombre de personnes demandé lors de la réservation (sans en dépasser la capacité autorisée), la fourniture d'eau, d'électricité et de gaz, le parking privé d'un véhicule sur la parcelle, la mise à disposition des équipements collectifs et services gratuits du camping,
- Ou la location d'un emplacement de camping avec les personnes concernées par le séjour (sans en dépasser la capacité d'accueil), l'accès aux blocs sanitaires et l'eau chaude (douches, lavabos et point d'eau pour vaisselle et lessive à la main), le parking privé sur la parcelle (ou à proximité) pour un véhicule, la mise à disposition des équipements collectifs et services gratuits du camping.
- La taxe de séjour et les frais de réservation, qui sont obligatoires et se cumulent au tarif de la location. Les options payantes supplémentaires, qui sont indiquées sur le contrat de réservation et soumises à l'autorisation du gestionnaire ; elles se cumulent au tarif de location.

Ne sont pas inclus dans les tarifs de location les éventuelles soirées et animations payantes du camping (ou externes au camping), les consommations et repas pris au restaurant, snack ou bar du camping, les autres services payants du camping indiqués à l'accueil, au snack, au bar et à l'épicerie, les produits destinés à la vente proposés par le camping ou par des prestataires externes.

Réservation : Les demandes de réservation peuvent être effectuées par internet, par mail ou téléphone. En réponse à votre demande et en fonction des disponibilités, nous vous envoyons une option de réservation écrite par mail ou par courrier. Votre demande de réservation sera confirmée à réception de votre acompte dans les 8 jours de la date d'option. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis.

A réception au camping de votre réservation et acompte, nous vous adresserons une confirmation de réservation définitive par mail ou par courrier (en fonction des places disponibles à la date de réservation effective).

Mineurs : Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Acompte : le montant de l'acompte demandé à la réservation est de 25% du montant du séjour (y compris les options validées avec le gestionnaire) et des frais de réservation et d'assurance annulation non remboursables.

Solde : le solde restant dû est à régler :

- Pour les emplacements : au plus tard lors de votre arrivée, de préférence par carte bancaire.
- **Pour les locations d'hébergement : 30 jours avant votre arrivée.** Si la réservation est effectuée dans les 30 jours avant la date d'arrivée, l'intégralité du séjour devra être versée à la réservation.

En cas de retard de paiement ou de défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte ne sera pas remboursé.

Moyens de paiement autorisés : carte bancaire, chèque, chèques vacances, virement, espèces. Des modalités de paiement en plusieurs fois sans frais sont possibles, n'hésitez pas à nous consulter.

ARRIVEES :

Emplacements : Arrivée entre 14h et 19h, départ 12h. Toute parcelle non libérée à 12h entraînera la facturation automatique d'une nuit supplémentaire. Le solde de votre séjour est à régler sur place en arrivant, avec une caution pour le badge d'accès de 30€ - caution restituée contre le badge d'accès le jour du départ. Si le campeur ne connaît pas sa date de départ, il devra indiquer à son arrivée une durée de séjour et s'acquitter du solde correspondant à cette durée. A l'issue de cette durée initiale il pourra prolonger son séjour sous réserve de disponibilité. Seul un séjour réglé en intégralité à l'arrivée garantit la réservation de l'emplacement.

Locations : Arrivée entre 16h et 18h en basse saison et entre 16h et 20h en haute saison. Présentez-vous à l'accueil avec la confirmation de réservation. Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h, afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site. En cas d'arrivée tardive ou de départ avancé, les dates réservées seront dues en totalité ainsi que les redevances qui y sont rattachées.

Cautions à verser pour les hébergements locatifs : les cautions sont à verser à votre arrivée (par chèque, empreinte bancaire ou espèces) :

- Cautions Mobil Home et Chalet : 240€
- Cautions Ménage: 90€

Les cautions ne sont pas encaissées, sauf en cas de litige sur l'état du Mobil Home lors du départ (dommage subi par le Mobil Home, le locatif sera laissé en parfait état de propreté sinon un nettoyage complet sera facturé 90€).

L'hébergement locatif et son équipement ont fait l'objet d'un contrôle visuel et d'un inventaire précis avant votre arrivée. L'inventaire de votre locatif vous est remis lors de votre arrivée. Le locataire est tenu de le vérifier et de le retourner signé à la réception, au plus tard le lendemain de l'arrivée avant midi. Le locataire doit notifier sur ce document toute anomalie constatée quant à l'inventaire, au locatif et à sa terrasse.

Le nettoyage de l'hébergement est réalisé par le précédent locataire et revu systématiquement par nos équipes de ménage. **Avant votre départ, un ménage sérieux devra être réalisé par vos soins**, sans oublier le nettoyage et le dégivrage du réfrigérateur.

Un état des lieux est effectué lors du départ par le gestionnaire ou son représentant, entre 9h00

et 10h (rendez-vous à prendre au plus tard 24h avant le départ). Sans litige quant à l'état du locatif lors du départ (dégradation ou casse) et sur son ménage, les deux cautions sont immédiatement restituées. En cas de départ hors des horaires d'états des lieux ci-dessus, les cautions seront restituées par courrier.

Ne pas oublier d'emmener vos draps, taies d'oreiller et linge de maison !

En cas d'oubli, nous pouvons vous proposer un service de location de draps.

Retard ou arrivée tardive : en cas de retard, nous vous remercions de nous en informer par téléphone (SMS non admis). Si aucune information ne nous parvient, l'emplacement tente, caravane ou camping-car ou l'hébergement Mobil Home ou Chalet pourra être attribué à un nouveau client dès le lendemain à 12h. Le paiement intégral du séjour ne sera pas remboursé, à titre de rupture du contrat.

Annulation et modification : des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité. Le Camping ne procède à aucun remboursement pour quelque cause que ce soit (séjour non effectué, annulation par le client, départ anticipé). Toute annulation doit être signalée au Camping par lettre recommandée. En cas d'annulation plus de 30 jours avant l'arrivée, toutes les sommes versées seront conservées par le Camping. Pour toute annulation moins de 30 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour est due, à titre de rupture du contrat.

Assurance annulation : le Camping vous recommande de souscrire une assurance annulation auprès de son partenaire conseil **Campez Couvert** afin d'être remboursé en cas d'événements garantis pour une annulation de séjour ou un départ anticipé. Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet du Camping. La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. En cas de sinistre, vous devez aviser le Camping et Campez Couvert dans les 3 jours qui suivent le sinistre. Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

Animaux : Les chiens – sauf ceux de 1ère et de 2ème catégorie – et chats sont admis dans le camping sur les emplacements nus. Dans les locatifs, seuls les chiens de moins de 10 kilos sont admis (avec supplément, dans la limite d'un animal par emplacement/hébergement). Ils doivent être tatoués et à jour de leurs vaccinations, obligatoirement tenus en laisse et jamais laissés sans leur maître sur le terrain. Les besoins quotidiens doivent être faits à l'extérieur du camping et en cas d'accident sur le camping, le propriétaire doit s'assurer du correct nettoyage. L'accès aux sanitaires, piscine, terrain de jeux et commerces leur est interdit par mesure d'hygiène.

Insectes : Le camping s'engage à procéder au nettoyage et entretien de l'hébergement avant sa mise en location, et chaque famille est tenue de l'entretien régulier du locatif. Si malgré cela, le locataire venait à découvrir la présence d'insectes indésirables durant le séjour, il lui appartient soit de faire utilisation de certains répulsifs, soit de le signaler à l'exploitant du camping qui fera alors son possible pour résoudre cette difficulté. Dès lors que l'exploitant a procédé à ses obligations et que le problème n'est pas totalement solutionné, et cela compte tenu de la configuration des lieux d'hôtellerie de plein-air, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Assurance Responsabilité : vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile ou villégiature afin d'être correctement indemnisé en cas de sinistre causé ou subi durant vos vacances, qu'il s'agisse de votre véhicule et de votre remorque ou caravane (attelée ou dételée) et de son contenu, de votre responsabilité locative liée à l'hébergement et à son contenu, à votre matériel et biens personnels ou des dommages causés par vous-même ou vos préposés à un bien ou à une tierce personne. Le camping l'Abri Côtier décline toute responsabilité en cas de sinistre subi par le client sur le terrain, dès lors que sa responsabilité n'est pas engagée et reconnue par un tribunal compétent.

REGLEMENT INTERIEUR : nos clients sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil, ainsi que celui de la piscine. Le slip de bain est obligatoire (caleçon et short de bain interdits). Le camping n'est pas responsable des dommages ou dégradations pouvant intervenir aux biens personnels des clients.

La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manquent au respect du règlement intérieur ou qui auraient donné de faux renseignements concernant les occupants de la parcelle ou de l'hébergement.

Circulation : la vitesse est limitée à 10km/h. **Les barrières sont fermées à l'entrée entre minuit et 8h du matin.**

Prises de vues/vidéos : le camping « l'Abri Côtier » se réserve la possibilité d'utiliser tous supports vidéo ou photographies où vous pourriez apparaître, en vue de ses publications. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

En cas de difficultés, pour tous litiges pouvant survenir et en vue d'une résolution à l'amiable, le client peut saisir le médiateur Médicys directement en ligne sur www.medicys.fr. Si aucune solution à l'amiable ne peut mettre fin aux litiges, la juridiction compétente sera celle prévue par les dispositions du code de la procédure civile et du code de la consommation.

Chers clients, nous espérons que ces éléments ont répondu à vos interrogations, nous vous remercions de votre confiance et nous mettrons tout en œuvre pour que vous passiez chez nous d'agréables vacances !